

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAJ 15 Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention constitutive modifiée du Point d'accès au droit du 20^{ème} arrondissement (PAD 20).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel la Maire de Paris propose de signer l'avenant n°1 à la convention constitutive modifiée du PAD du 20ème arrondissement.

Vu l'avis du 20^{ème} arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive modifiée du PAD du 20ème arrondissement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO